

Séance du Conseil Municipal

Du 12 Février 2018

Nombre de Membres

Afférents au conseil municipal : 62

En exercice : 62

Qui ont pris part à la délibération : 46

Date de Convocation : 06 Février 2018

Date affichage : 16 Février 2018

L'an deux mil dix-huit, le douze février à vingt heures et quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'ARGENTONNAY, se sont réunis dans la salle des fêtes du quartier de Boësse, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GODET, Maire d'Argentonay.

Etaient présents : AUDOUIN Pascal, BAUDRY Murielle, BILLEAUD Laurent, BODET Yvonne, CASSIN Armelle, CHIRON Georges, CLIDIÈRE Jean-Roger, DANDRES Bernard, DAVID Catherine, de TROGOFF Gaëtan, DESCHAMPS Jérôme, FILLON Sébastien, GARREAU François, GAZEAU Jean-Louis, GENTY Simon, GODET Fabien, GODET Jean-Paul, GODET Stéphane, GRIMAUULT Jean-Paul, GUIGNARD Isabelle, GUILLOTEAU Michel, LABORDE Quentin, LAVAUD Martine, LAVILLONNIÈRE Sébastien, LERIQUE François, LOGEAS Jean-Paul, MARTIN Jeannine, MENARD Rémy, MENARD Yannick, MENUAULT Hugues, METIVIER Nathalie, MUSSET Nicole, NIORT Marie, NOEL Jean-Marie, PIERROIS Marie-Catherine, PILOTEAU Pascal, RABILLOUD Hélène, ROCHAIS Claude.

Etaient absents représentés : BROSSARD Thierry ayant donné pouvoir à Pascal PILOTEAU, GERARD Martine ayant donné pouvoir à Yvonne BODET, GIRAULT Robert ayant donné pouvoir à Yannick MENARD, MABILAIS Béatrice ayant donné pouvoir à Jean-Paul GRIMAUULT, NIORT Stéphane ayant donné pouvoir à Marie NIORT, OLIVIER Jean-Luc ayant donné pouvoir à Jean-Paul LOGEAS, RAIMBAULT Emilie ayant donné pouvoir à Jean-Marie NOEL, RAUCH Claude ayant donné pouvoir à Murielle BAUDRY.

Etaient absents excusés : ARNAULT Alain, BECOT Alain, BESNARD Sandra, BILLY Colette, BODET Joël, BONNIN Mylène, CHIRON Laëtitia, DUFOUR Nadine, GOUBEAU Sonia, GRELLIER Christine, LANDAIS Valérie, OLIVIER Stéphane, PAINEAU Marjorie, PRAUD Francine, PROUST Annick.

Etaient absents : BARON Sébastien.

Secrétaire de séance : Pascal PILOTEAU.

- **Mme BOUJU**, chef de service du CADA « l'Escale » fait une présentation de la situation actuelle des réfugiés et leur accompagnement, sur la commune d'Argentonay.

- **Le Conseil Municipal adopte le Compte rendu du dernier Conseil Municipal, à l'unanimité.**

DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Concernant les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit, selon les dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

Les décisions sont les suivantes :

Nature de la décision	Date des devis	Entreprise	Montant TTC
Remplacement du ventilateur sur radiant gaz – Salle omnisports	04/01/2018	MIGEON B.	577,43€
Intervention chauffage Ecole de Moutiers	08/01/2018	FBM	933,42€
Copeaux de bois	09/01/2018	PCV	1911,60€
Scarification terrain foot Boësse	30/01/2018	VERTYS	1 188,00€
Fourniture 100T de sable Terrains Foot	30/01/2018	VERTYS	2 166,00€
Réparation véhicule IVECO	30/01/2018	Garage BONNET	466,80€

1- Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Fondation du patrimoine a pour but d'œuvrer à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine français. Ainsi, au travers du label, de la souscription publique et du mécénat d'entreprise, la Fondation du Patrimoine accompagne les particuliers, les collectivités et les associations dans des projets de restauration.

Il propose alors au Conseil Municipal d'adhérer à la Fondation à hauteur de 230,00€.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- Approuve l'adhésion à la fondation du Patrimoine pour un montant de 230,00€
- Autorise la Maire à signer tous documents à cet effet

2- Avis sur l'enquête publique concernant la demande d'autorisation unique formulée par la SAS BioPommeria

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de la Préfecture de La Vendée sollicitant l'avis du Conseil Municipal sur le dossier formulée par la SAS BioPommeria en vue d'obtenir l'autorisation unique relative à la construction d'une unité de méthanisation en zone industrielle de « Champ de La croix » à Sèvremont, la construction de deux silos de stockage de digestat soumis à permis de construire à Brétignolles et à Genneton (Deux-Sèvres) et le plan d'épandage associé sur des communes des départements de La Vendée, des Deux-Sèvres et du Maine et Loire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable, sur le dossier de demande d'autorisation unique de la SAS BioPommeria.

3- Avis sur installations classées relatif à l'extension d'un élevage de porcs de l'EARL DURET

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de la Préfecture des Deux-Sèvres sollicitant l'avis du Conseil Municipal sur le dossier de demande d'autorisation présentée par l'EARL DURET, relatif à l'extension d'un élevage de porcs à SAINT MAURICE ETUSSON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable, sur le dossier de demande d'autorisation relative à l'extension d'un élevage de porcs exploité par l'EARL DURET, à SAINT MAURICE ETUSSON.

4- Avis sur une enquête publique unique concernant le Contrat Territorial des Milieux Aquatiques

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de la Préfecture des Deux-Sèvres sollicitant l'avis du Conseil Municipal sur l'enquête publique unique concernant la demande d'autorisation environnementale pour le Contrat Territorial des Milieux Aquatiques 2018-2022 de l'Argenton.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable, sur l'enquête publique unique concernant la demande d'autorisation environnementale pour le Contrat Territorial des Milieux Aquatiques 2018-2022 de l'Argenton.

INFOS questions diverses

- **Présentation du projet d'acquisition du terrain « La Croix La Dame »** : Après débat, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à ce projet.
- **Présentation des projets d'investissement** : Mr GRIMAULT présente les nouvelles conditions d'éligibilité de la DETR qui ne sont pas favorables aux nouvelles communes. Il présente également les projets d'investissement prévisionnels pour 2018.
- **Avenir de l'école de La Chapelle Gaudin** : Sébastien FILLON fait remarquer qu'il est urgent d'intervenir au niveau de la vétusté de l'école de La Chapelle.
- **Rythmes scolaires** : Il a été retenu la semaine de 4 jours ½. Maintenant se pose la question du devenir des TAPS.

Séance levée à 23h30.